

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présent suppléant : 1
- procurations : 12
- abstentions : 0
- votants : 62

DÉLIBÉRATION n° 2018/145

L'an deux mille dix-huit et le 10 août à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 2 août 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes d'AVEZAC, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain DASSAIN a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Roger LACOME, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Eric DOUTRIAUX, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Jacques LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERIES, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET et Didier FAVARO

Présent suppléant : Véronique MAZOUÉ,

Titulaires ayant donné procuration : Bruno FOURCADE à Noël ABADIE, Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Henri FORGUES à Monique MARTIN, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Pascal LACHAUD, Catherine CORREGE à Alain PIASER, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie DA BENTA à Gisèle ROUILLON, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE à Alain DASSAIN, Nicole MARQUIE à Alain MAILLE, Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID,

Absents excusés: Hervé CARRERE, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Loïc LE RUN, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Jean-Manuel CAMACHO, Stéphanie LAGLEYZE, Pascal AUDIC, Philippe LACOSTE, Suzanne SIMOÏS, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES.

Objet : indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier Public de Lannemezan

En application des dispositions :

- de l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982,
- du décret n°82.279 du 19 novembre 1982,
- de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Il est possible de verser une indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier qui peut apporter son concours pour assurer des prestations de conseil.

Il est précisé que cette indemnité est prévue au budget sur le compte 6225.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix, le conseil communautaire décide :

- d'allouer pour l'exercice 2018 à M. BEZOMBES Pierre, Trésorier, l'indemnité de conseil au taux plein à compter du 1^{er} mars 2018, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Pour copie conforme,
Le Président empêché,

Le premier Vice-Président,
Henri FORGUES

Affichée le 21 AOUT 2018



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180810-2018-145-DE
Date de télétransmission : 21/08/2018
Date de réception préfecture : 21/08/2018